

La licence de la FFRandonnée vous permet de bénéficier d'un contrat d'assurance créé sur mesure pour les randonneurs. Elle vous couvre :

- quand vous vous randonnez avec votre association ou seul en autonomie;
- quand vous randonnez en France ou dans le monde entier (sauf pays non couverts) pour un séjour de moins d'un mois;
- quand vous pratiquez la randonnée pédestre à pied ou en raquettes à neige, le ski nordique ou toute autre forme de marche.

ACTIVITES ASSUREES PAR LA LICENCE:

Type de licence	Définition	Garanties	Activités assurées
IR	Individuelle Responsabilité civile	Responsabilité civile du titulaire de la licence	Activités de randonnées pédestres de loisirs et pleine nature
FR	Familiale Responsabilité civile	Responsabilité civile du titulaire de la licence ainsi que celle de sa famille	
IRA	Individuelle Responsabilité civile Accidents corporels	Responsabilité civile du titulaire de la licence et les accidents corporels qu'il subit	
FRA	Familiale Responsabilité civile Accidents corporels	Responsabilité civile du titulaire de la licence et des membres de sa famille et les accidents corporels qu'ils subissent	
FRAMP	Familiale monoparentale Responsabilité civile Accidents corporels		
IMPN	Individuelle Responsabilité civile Accidents corporels	Responsabilité civile du titulaire de la licence et les accidents corporels qu'il subit	
FMPN	Familiale Responsabilité civile Accidents corporels	Responsabilité civile du titulaire de la licence et des membres de sa famille et les accidents corporels qu'ils subissent	

Toute licence familiale couvre :

- les enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS; les enfants majeurs sous tutelle jusqu'à l'année de leurs 30 ans, vivant sous le même toit que leurs parents ;
- les enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents ;
- les petits-enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leurs parents.

TABLEAU DE SYNTHESE DES GARANTIES

	Licences IR et FR	Licences IRA, FRA et FRAMP	Licences IMPN et FMPN
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Frais de recherche et secours : 7 500€ avec avance des fonds par le licencié	NON	oui	oui
Défense pénale et recours contre un tiers : 50 000€	oui	oui	oui
Accidents corporels	NON	oui	oui
Dommages matériels concomitants d'un accident corporel : 600€ (franchise 30€)	NON	oui	oui
Assistance en cas d'accident ou maladie sous réserve d'hospitalisation même ambulatoire	NON	oui	oui
Complément multiloisirs de pleine nature	NON	NON	oui

LICENCES 2016

Toute première demande de licence doit être accompagnée d'un certificat médical attestant de la non-contre-indication de la pratique de la randonnée pédestre.

Ce certificat fera l'objet d'un renouvellement annuel pour les adhérents âgés de 70 ans et plus. Pour les randonneurs de moins de 70 ans, le renouvellement se fera tous les trois ans.

Rappels :

- 1- Nous vous informons de votre intérêt à souscrire une garantie couvrant les accidents corporels.
- 2- Pour les titulaires d'une licence IRA, FRA, IMPN ou FMPN, possibilité de souscrire des garanties complémentaires en option: demander un bulletin d'adhésion à votre responsable.

TARIFS 2016 DES LICENCES

Individuelle	IR (avec responsabilité civile)	IRA (avec responsabilité civile et accidents corporels)	IMPN (multiloisirs pleine nature RC + AC)
	Prix	<i>Licence : 19,90 € Assurance : 0,60 €</i> 20,50 €	<i>Licence : 19,90 € Assurance : 2,60 €</i> 22,50 €

Familiale	FR (avec responsabilité civile)	FRA (avec responsabilité civile et accidents corporels)	FRAMP (avec responsabilité civile et accidents corporels)	FMPN (multiloisirs pleine nature RC + AC)
	Prix	<i>Licence 39,80 € Assurance 0.60 €</i> 40,40 €	<i>Licence : 39,80 € Assurance : 5 €</i> 44,80 €	<i>Licence : 21,30 € Assurance : 4,80 €</i> 26,10 €

- Au prix de la licence, il faut ajouter une cotisation de **10 € par famille** à l'Association Sportive d'Andaine.
- Si vous souhaitez un abonnement à la revue de la FFRandonnée : Passion Rando Magazine, vous bénéficiez d'un tarif de 6 € pour les 4 numéros, à ajouter à votre cotisation.
- Merci de compléter avec soin toutes les rubriques du bulletin d'adhésion, en particulier vos adresses postale et électronique et votre numéro de téléphone pour faciliter notre communication.



**ADHESION
2016**

Bulletin d'inscription à retourner (avant le 15-12-2015 pour une assurance au 01-01-2016) à Arlette
JEANNE 6 allée du Palis 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE

Je, soussigné : Nom : _____ Prénom : _____
demande à adhérer à l'Association Sportive d'Andaine fédérée sous le n° 01098 .

J'ai noté que le code du sport fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé des formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la randonnée pédestre, notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

Je m'engage à fournir à l'association un certificat médical datant de moins d'un an.

A : _____ Le : _____
(Mention manuscrite : Lu et approuvé)
Signature

NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse complète C.P. + commune	Type <i>(entourer la licence choisie)</i>	Montant
				IR	
				FR	
				IRA	
				FRA	
				FRAMP	
				IMP	
				FMPN	
				Adhésion association	10 €
Téléphone :				Abonnement Passion	
Adresse électronique :				Rando Magazine : 6 €	
				TOTAL	

Règlement par chèque à l'ordre de : Association Sportive d'Andaine



CALENDRIER PREVISIONNEL 2016

JEUDI: sorties de 6 km maximum, à allure modérée, le premier jeudi du mois, sauf janvier, mai (Ascension), juillet et août, soit les 04/02, 03/03, 07/04, 02/06, 01/09, 06/10, 03/11 et 01/12 ; encadrées par trois bénévoles qui se relaient : Geneviève, Claudine et Marie-Thérèse.

FIN DE SEMAINE : le plus souvent possible, 1 samedi et 1 dimanche par mois ; les propositions reçues à l'assemblée générale seront réparties en réunion de bureau selon le calendrier prévisionnel suivant :

1	Dimanche 24 janvier	Galette des Rois à Bagnoles
2	Samedi 6 février	
3	Dimanche 21 février	
4	Samedi 5 mars	
5	Dimanche 20 mars	
6	Samedi 2 avril	
7	Dimanche 24 avril	
8	Dimanche 1 ^{er} mai	
9	Samedi 28 mai	
10	Dimanche 12 juin	Rando le matin ; fête du club
11	Samedi 25 juin	
12	Dimanche 11 septembre	Rando départementale
13	Samedi 17 septembre	
14	Dimanche 25 septembre	matin, avec la Trans'Andaines VTT
15	Dimanche 9 octobre	
16	Samedi 22 octobre	
17	Dimanche 6 novembre	
18	Samedi 19 novembre	Assemblée générale
19	Samedi 26 novembre	
20	Dimanche 4 décembre	
21	Samedi 17 décembre	Rando suivie du traditionnel vin chaud

SEJOUR 1 du mardi 3 au lundi 9 mai, sur Belle-Ile; 5,5 jours de randonnées avec dénivelé jusqu'à 630 m; hébergement en chambres de 2 personnes. Prix : environ 400 € (12 places). 1^{er} acompte : 160 € par personne

SEJOUR 2 du lundi 30 mai au lundi 6 juin, près de Royan (Charente Maritime), en Village Vacances Cap France ; 6 jours de randonnées niveau facile ; hébergement en chambres de 2 personnes. Prix: 450 € environ (12 places) 1^{er} acompte : 180 € par personne

8 JOURS EN ITINERANCE dans le Jura du mercredi 6 au jeudi 14 juillet; hébergement en gîtes de groupe; véhicule accompagnateur pour les bagages ; **8 personnes maximum**. Prix: 500 € à l'étude incluant tous les déplacements. 1^{er} acompte : 200 € par personne

Les inscriptions seront prises en compte à la réception d'un chèque d'acompte représentant 40% du prix du séjour, par personne, rédigé à l'ordre de l'Association Sportive d'Andaine. Réservation dès que possible, dans la limite des places disponibles. SVP, 1 chèque par sortie, à remettre à Arlette Jeanne.

DISTRIBUTION des petits livrets, avec le programme complet, à la randonnée de la galette des Rois, le 24 janvier 2016.